**Baccalauréat général**

**Programme limitatif pour l’enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales – portugais en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.**

NOR : MENE

Note de service n° 2020 du
MENJS - DGESCO – C1-3

*Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d’établissement ; aux professeures et professeurs de portugais*

*Références : arrêté du ….-….-2020 (J.O. du …-…-2020 – BOEN du …-…-2020)*

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères – portugais, publié au Bulletin officiel de l’éducation nationale n°.. du …………2020, précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, impérativement, une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l’année de terminale, à raison d’une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant.

Œuvres littéraires :

* AGUIAR João, *Inês de Portugal*, 2002 ;
* LÁUDIO Mário, *Tocata para Dois Clarins*, 1992 ;
* PEPETELA, *Jaime Bunda, agente secreto,* 2001 ;
* RAMOS Graciliano, *São Bernardo*, 1934 ;
* SILVEIRA DE QUEIROZ Dinah, *A Muralha*, 1954 ;
* ZAMBUJAL Mário, *Histórias do fim da rua,*1983.

Œuvres filmiques :

* GOMES MIguel, *Tabu,* 2012 ;
* HAMBURGER Cao, *O ano em que os meus pais saíram de férias*, 2006 ;
* THOMAS Daniela et SALLES Walter, *Terra estrangeira*, 1996.